

# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS METHODES 2017 SUR WWW.EDITIONS-HATIER.FR

## Article 1 - Organisation

Les Editions Hatier, société en nom collectif au capital de 7.485.040 euros, dont le siège social est situé 8 rue d'Assas, 75006 Paris, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro B 352 585 624, (ci-après la "Société organisatrice") organise un concours gratuit du 13/06/2017 au 31/07/2017.

## Article 2 - Participation

Ce concours est gratuit, sans obligation d'achat.

Il est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, à l'exception du personnel de la société éditions Hatier, ainsi que des membres de leur famille et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou à la gestion du concours.

Pour les mineurs, la participation au concours est effectuée sous le contrôle des parents ou représentants légaux.

## Article 3 - Modalités d'inscription et de participation

Ce concours est annoncé :

- sur le site Hatier via l'URL : <http://www.editions-hatier.fr> à compter du 13/06/2017
- sur environ 300 PLV présentes en magasin à compter du 13/6/2017

Pour participer au jeu concours, il suffit que le participant :

- se connecte sur le site Internet des éditions Hatier via l'URL : <http://www.editions-hatier.fr> et clique sur la bannière indiquant le jeu concours.
- réponde aux 3 questions posées
- enregistre ses coordonnées (nom, prénom, date de naissance (non obligatoire), adresse e-mail, autorisation des parents, s'il a ou non des enfants scolarisés, date de naissance des enfants scolarisés, inscription infos Hatier et partenaires)
- valide l'ensemble.

Ces formulaires interactifs devront être validés et expédiés via le site <http://www.editions-hatier.fr>, avant le 31/07/2017 à minuit dernier délai, date limite pour l'enregistrement des réponses.

Il est autorisé une participation par participant (même nom, même année de naissance, même adresse mail) pour toute personne résidant en France métropolitaine pendant toute la période du jeu-concours.

## Article 4 - Modalités de désignation des gagnants

Il sera désigné 10 gagnants au total, qui seront tirés au sort parmi les participants ayant répondu correctement aux trois questions. Ces questions sont présentées en Annexe.

## Article 5 - Dotations

Les 10 gagnants se verront attribuer en cadeau 3 romans au choix parmi les séries suivantes :

- Les Histoires de la récré (niveau 1)
- Hercule Carotte détective (niveau 2)
- Moi, Thérèse Miaou (niveau 2)
- Les TIP-TOP détectives (niveau 3)
- Ma première mythologie (niveau 3)

Une fois les gagnants sélectionnés, Les Éditions Hatier les contacteront par email afin de connaître leur adresse postale et les trois romans de leur choix.

La valeur de chaque lot sera comprise entre 14.40€ TTC et 14,97€ TTC. La valeur indiquée des lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

## Article 6 - Modalités d'obtention

Les lots seront envoyés aux gagnants au plus tard le 31 septembre 2017, à l'adresse postale donnée en réponse du mail envoyé par les Éditions Hatier pour leur annoncer leur victoire.

## Article 7 - Information des gagnants

Les gagnants seront informés de leur sélection à l'adresse e-mail communiquée lors du remplissage du formulaire de participation au jeu-concours et recevront ensuite leurs gains par voie postale.

Il n'est pas possible d'obtenir la contre-valeur des lots en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix. De surcroît, les lots ne sont pas cessibles. Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné.

## Article 8 - Acceptation du règlement

La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est accessible dans son intégralité à l'URL suivante :

<http://www.editions-hatier.fr/contenu/reglement-cadre-jeux-concours-organises-par-les-editions-hatier>

## Article 9 : Informatique et libertés – vie privée

Les informations nominatives concernant les participants sont destinées à l'usage de la Société Organisatrice et ses filiales, et notamment pour les besoins du jeu concours pour lequel ils ont participé.

Cette opération n'est ni organisée ni parrainée par Facebook. Les données personnelles collectées sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice.

Les informations sont destinées à la Société Organisatrice et pourront être transmises à ses partenaires techniques et à tout prestataire assurant l'envoi des lots.

En cas d'accord du participant ayant coché la(les) case(s) correspondante(s) sur le bulletin de participation, les données collectées pourront être utilisées à des fins promotionnelles ou publicitaires (notamment newsletter) par la Société Organisatrice et ses filiales et, le cas échéant, ses partenaires.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données collectées à l'occasion du jeu concours. Les participants peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à la Société Organisatrice à l'adresse visée à l'article 1 du présent règlement.

Les participants disposent également d'un droit d'inscription à la liste d'opposition à la prospection téléphonique qui pourra être exercé au moment où ils complètent le formulaire d'inscription en cochant la case spécifique.

## Annexe : questionnaire

LE JEU

Répondez aux 3 questions et cliquez sur « Valider » :

1. Quel aliment déteste le dentiste d'Adémar, le héros de la série *Les histoires de la récré* ?
  - a. L'ail
  - b. Les spaghettis
  - c. Le chou-fleur
  
2. Quel héros a inventé la ruse du Cheval de Troie ?
  - a. Thésée
  - b. Ulysse
  - c. Batman
  
3. Dans quel hôtel enquêtent les TIP-TOP détectives ?
  - a. L'hôtel de la gare
  - b. Le Grand Hôtel
  - c. L'hôtel de ville